

### Les grilles de salaire des professeurs des écoles

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, les grilles de carrière des enseignants, comme l'ensemble des grilles des fonctionnaires, sont revues et revalorisées.

La carrière des professeurs des écoles aura vocation à se dérouler sur deux grades (classe normale et hors classe) ; le ministère crée un troisième grade (classe exceptionnelle) qui sera, à terme, réservé à 10% du corps.

Durée de la carrière						
Situation actuelle				Situation future		
Echelon	Durée d'échelon actuelle			Echelon	Durée d'échelon future	
	Grd Choix	Choix	Anc		avec accélération	sans accélération
Classe normale	1	0,25			1	
	2	0,75			1	
	3	1			2	
	4	2	2,5	2,5	2	
	5	2,5	3	3,5	2,5	
	6	2,5	3	3,5	2	3
	7	2,5	3	3,5	3	
	8	2,5	4	4,5	2,5	3,5
	9	3	4	5	4	
	10	3	4,5	5,5	4	
	11					
Hors-classe	Echelon	Durée d'échelon actuelle		Echelon	Durée d'échelon future	
	1	2,5		1	2	
	2	2,5		2	2	
	3	2,5		3	2,5	
	4	2,5		4	2,5	
	5	3		5	3	
	6	3		6	3	
7			7			
Classe exceptionnelle	N'existe pas			Echelon	Durée d'échelon future	
				1	2	
				2	2	
				3	2,5	
				4	3	
				1er chevron	1	
				2e chevron	1	
3e chevron	1					

Les chevrons sont les 3 échelons de l'échelon spécial, réservé à 20% de la classe exceptionnelle

La revalorisation des grilles se fera par étapes successives de janvier 2017 à janvier 2020.

Valeur des échelon en points d'indice								
Situation actuelle			Situation post PPCR					
Classe normale	Echelon	Indice actuel	Echelon	Indice				
				janv-17	sept-17	janv-18	janv-19	
	1	349	1		383	388	390	
	2	376	2	383	436	441	441	
	3	432	3	440		445	448	
	4	445	4	453		458	461	
	5	458	5	466		471	476	
	6	467	6	478		483	492	
	7	495	7	506		511	519	
	8	531	8	542		547	557	
	9	567	9	578		583	590	
	10	612	10	620		625	629	
11	658	11	664		669	673		
Hors-classe	Echelon	Indice Actuel	Echelon	Indice				Echelon sept-17
				janv-17	janv-18	janv-19	janv-20	
	1	495	1	516	-	-	-	
	2	560	2	570	575	590	590	1
	3	601	3	611	616	624	624	2
	4	642	4	652	657	668	668	3
	5	695	5	705	710	715	715	4
	6	741	6	751	756	763	763	5
7	783	7	793	798	806	806	6	
						821	7	
Classe exceptionnelle	N'existe pas		Echelon	Indice sept-17				
			1	695				
			2	735				
			3	775				
			4	830				
			1er chevron	890				
			2e chevron	925				
3e chevron	972							

Attention, les revalorisations des grilles comportent le transfert prime/points d'une partie de l'indemnitaire : 4 points au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 5 points au 1<sup>er</sup> janvier 2018 qu'il faut retrancher de la revalorisation.

[Les avancées et les limites de ces nouvelles grilles :](#)

*Le SNUipp avec la FSU ont tout au long des discussions demandé que la revalorisation soit effective dès la rentrée 2017 et pas par étapes, dans un calendrier long jusqu'en 2020.*

*Il s'est opposé à la création d'un grade supplémentaire qui ne sera pas accessible à toutes et tous et sera un outil de management renforcé.*

*Il a obtenu que les promotions se fassent en tenant compte de la répartition femmes/hommes parmi les promouvables.*

*Il continue de demander des garanties pour que la carrière sur deux grades soit effective : système de forte bonification en points dès le 11ème échelon pour le passage à la Hors Classe, clause de sauvegarde pour les personnels en fin de carrière aux 10ème et 11ème échelons de la classe normale. Tous les collègues, y compris ceux qui ont commencé leur carrière en tant qu'instituteurs, doivent pouvoir accéder au dernier échelon de la hors classe.*